

Les politiques de l'UE en soutien aux régions insulaires

Les régions insulaires sont désormais reconnues par la Commission européenne et leurs problématiques spécifiques identifiées. Au fil des périodes de programmation mises en place par l'Union européenne dans le cadre de sa politique en faveur des régions, les îles Baléares, Corse, Sardaigne Sicile et Crète s'éloignent progressivement des territoires considérés comme en retard de développement. Sur la période 2007-2013, les Baléares, la Corse et la Sardaigne relèvent de l'« Objectif Compétitivité régionale et emploi ». La Sicile s'inscrit dans l'« Objectif Convergence » dédié aux régions les moins favorisées et bénéficiant à ce titre d'aides financières plus élevées. La Crète relève des deux objectifs. Sur la période, les orientations de l'Union portent principalement sur la croissance, l'innovation et l'emploi dans les régions. Chacune des îles bénéficie ainsi de fonds structurels adaptés leur permettant de suivre ces priorités mais aussi de programmer des actions spécifiques. Sur la période 2014-2020, les catégories des régions et les objectifs de programmation changent. Les Baléares font désormais partie des régions les plus favorisées, la Corse, la Sardaigne et la Crète des régions en transition et la Sicile des régions les moins favorisées.

Jean-Christophe Marcovich, Sgac

Les territoires insulaires de l'Union européenne (UE) ont commencé à bénéficier d'un traitement spécifique avec le traité de Maastricht, qui soulignait en 1992 "la nécessité de relier les régions insulaires, enclavées et périphériques, aux régions centrales de la Communauté". Cinq ans plus tard, le Traité d'Amsterdam faisait plus clairement référence aux régions insulaires, notamment les plus pauvres d'entre elles. Il reconnaissait « que les régions insulaires souffrent de handicaps structurels liés à leur insularité... ». La référence explicite aux îles est désormais inscrite dans deux articles du traité de Lisbonne de 2007 :

l'article 170 sur les réseaux transeuropéens qui tient compte en particulier « de la nécessité de relier les régions insulaires,

enclavées et périphériques aux régions centrales de la Communauté. » ; l'article 174 qui établit qu'« Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, (...) une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions (...) insulaires ».

Des problématiques spécifiques à l'insularité

Les problématiques de l'insularité ont été identifiées dans différents rapports rédigés par trois institutions de l'UE. Le Parlement

européen a fait paraître un rapport relatif aux îles en 1998, le Comité économique et social (ECOSOC) en a rendu un en 2000 et le Comité des régions (CoR) s'est penché sur problèmes des régions insulaires en 2002.

Les coûts élevés du transport, la limitation des ressources de pêche, le faible approvisionnement en eau, les sources d'énergie limitées, la pollution marine, les difficultés à gérer les déchets et le manque de main-d'œuvre qualifiée font partie des difficultés communes aux trois rapports.

Des aides accompagnant différentes phases de développement

La politique de l'UE en faveur des régions s'appelle la politique de cohésion car elle vise à réduire les écarts de développement entre les régions européennes. Elle est définie dans le cadre de programmes pluriannuels fixant des thèmes et des objectifs chiffrés ainsi que des zones d'intervention prioritaires. Les fonds structurels, fonds européen de développement régional (Feder) et fonds structurel européen (FSE), sont les principaux instruments de cette politique.

Lors des périodes de programmation 1994-1999 et 2000-2006, toutes les îles de l'étude, hormis les Baléares, faisaient partie des régions dont le PIB par habitant était inférieur à 75 % de la moyenne européenne. Elles relevaient de l'« Objectif 1 » dédié à l'ajustement structurel des régions en retard de développement. A ce titre, elles ont bénéficié d'un soutien conséquent en matière de fonds structurels.

Programmes 2007-2013 : de nouvelles orientations stratégiques communautaires

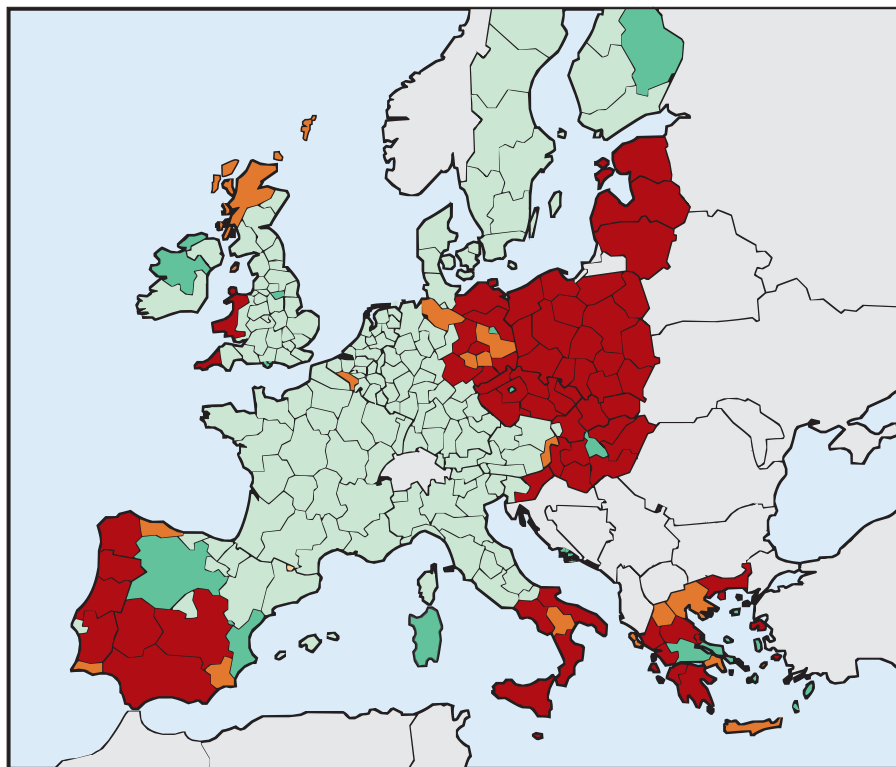
Ensuite, durant la période 2007-2013, la politique de cohésion de l'Union

Problématiques de l'insularité selon les rapports de trois institutions européennes

	Parlement européen 1998	Comité économique et social (Ecosoc) 2000	Comité des régions (CoR) 2002
Isolement du continent		X	X
Coûts plus élevés du transport par mer et par air, des communications et de l'infrastructure	X	X	X
Superficie utilisable réduite	X	X	X
Limitation des ressources de pêche	X	X	
Approvisionnement en eau limité	X	X	X
Sources d'énergie limitées	X	X	X
Pollution marine et côtière	X	X	X
Difficultés à gérer les déchets	X	X	X
Baisse de la population	X (îles plus petites)	X	
Erosion côtière		X	X
Manque de main d'œuvre qualifiée	X	X	X
Absence de climat économique favorable aux entreprises		X	
Difficultés d'accès aux services de santé et d'enseignement		X	X
Petite taille du marché local	X		
Faible diversification économique	X		X

Source : Synthèse des 3 rapports - Parlement européen, Ecosoc, CoR.

Eligibilité des régions pour les Fonds structurels (FEDER et FSE) pour 2007 - 2013



Catégories

- Région objectif Convergence
- Région en phase de suppression progressive des aides (Passing-out)
- Région en phase d'instauration progressive des aides (Passing-in)
- Région objectif Compétitivité et emploi

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

européenne privilégie une plus forte concentration des ressources au bénéfice des régions les plus pauvres. De nouveaux objectifs et de nouvelles priorités sont alors établies.

Les îles rentrent progressivement dans la catégorie dite de l'« Objectif compétitivité régionale et emploi », dédié aux régions dont la compétitivité et l'attractivité doivent être certes renforcées, mais qui ne sont plus considérés parmi les moins favorisées.

La Crète et la Sicile, dont le PIB par habitant reste inférieur à 75 % de la moyenne européenne, s'inscrivent dans la catégorie « Objectif convergence » et bénéficient, à ce titre, de soutiens plus importants, la Crète relevant également de l'« Objectif compétitivité régionale et emploi ».

Pour la période 2007-2013, l'UE s'est doté d'un budget de 347 milliards d'euros pour sa politique de cohésion, dont 25 % pour la recherche et l'innovation, et 30 % pour les infrastructures environnementales et les mesures de lutte contre le changement climatique. Parmi les objectifs principaux de la programmation figurent la croissance, l'innovation et l'emploi dans l'ensemble des régions. Ces dernières peuvent aussi définir des priorités adaptées à leurs spécificités.

Les financements du Feder, axés principalement sur la recherche, l'innovation et la protection de l'environnement, représentent une large part des aides apportées aux régions.

En complément, des programmes de coopération territoriale européenne, tant transfrontaliers (France-Italie Maritime

pour lequel la Corse, la Sicile et la Sardaigne sont éligibles), que transnationaux (MED pour les cinq îles) permettent des échanges de bonnes pratiques sur les sujets d'intérêt commun. Ils financent la réalisation de projets conjoints associant des partenaires de plusieurs régions éligibles, par exemple dans le domaine maritime.

Baléares : innovation et ouverture aux marchés internationaux

Le programme opérationnel Feder « Baléares » pour la période de programmation 2007-2013 relevait de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Il était doté d'un budget total de 226 millions d'euros, dont un soutien apporté par l'UE de 107 millions.

Le volet innovation était prioritaire avec 56 % du budget concerné. Ses objectifs étaient l'augmentation de la Recherche et développement via la création de centres de recherche publics et privés. Il s'agissait aussi d'accroître le nombre d'entreprises exportatrices pour renforcer la présence de l'appareil productif sur les marchés internationaux. La programmation 2000-2006 avait en effet favorisé l'essor du tourisme, ce qui a conduit l'archipel à une situation d'hyperdépendance, avec de fortes variations saisonnières et des contrats précaires. D'autant plus que les îles espagnoles étaient déjà handicapées par la discontinuité territoriale qui limite les économies d'échelle et par la taille réduite du marché intérieur.

Les ressources énergétiques et l'accessibilité aux services de transports représentaient une autre action clés du programme. Cela devait permettre l'amélioration et le développement du réseau ferroviaire de l'île de Palma de Majorque sur un projet de transports respectueux de l'environnement et alternatif au réseau routier qui subit d'importants problèmes de saturation. La hausse de l'efficacité énergétique était également

Montant du Feder "Baléares" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Dynamiser la connaissance, l'innovation et le développement des entreprises	63,3	63,3	126,6	55,9
Prévenir les risques naturels et protéger l'environnement	3,0	3,0	6,0	2,7
Améliorer l'accessibilité aux services des transports et développer les ressources énergétiques	27,5	39,5	67,0	29,6
Maîtriser le développement soutenable urbain et local	11,7	11,7	23,4	10,3
Assistance technique	1,7	1,7	3,4	1,5
Total	107,2	119,2	226,4	100,0

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

soutenue dans cet axe, via l'installation de panneaux photovoltaïques sur des édifices publics.

Corse : innovation et développement durable

Le programme Feder « Corse » s'inscrivait dans l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi » pour la période 2007-2013. Doté d'un budget total 425 millions d'euros, l'aide apportée par l'UE s'élevait à 150 millions d'euros.

Alors que le programme 2000-2006 avait inscrit la Corse dans l'Objectif 1 et était axé sur de grands programmes d'infrastructures traditionnelles (équipements routiers, etc), le programme 2007-2013 s'inscrivait dans les orientations de Lisbonne (innovation) et de Göteborg (développement durable).

Il visait notamment à augmenter le nombre de chercheurs affectés aux entreprises et à accroître le nombre de projets de collaboration entre les instituts de recherche et les entreprises, ainsi que le nombre de brevets à portée industrielle. Il a permis d'accompagner plus de 1 300 entreprises et de soutenir ou créer plus de 2 000 emplois via la plate forme d'ingénierie financière de la Collectivité territoriale de Corse : Corse Financement. Il a aussi permis la création de la plateforme de R&D Stella Mare (une quinzaine de chercheurs et un partenariat local avec les acteurs économiques) et du pôle de recherche et de formation Corsic'Agropôle. La première est tournée vers l'étude scientifique d'espèces marines dans un but de préservation de la ressource et de production ; le second est centré sur les démarches de certification et de qualité des productions arboricoles et viticoles.

Le volet environnemental était surtout centré sur le développement de mesures de protection contre les incendies, l'accroissement de la part annuelle d'énergies renouvelables dans la production d'électricité, la valorisation des déchets. Les budgets dédiés aux préventions des inondations (protection du campus de Corte, création de réseaux pluviaux et protection d'érosion par enrochements à Ajaccio, etc) ont été intégralement programmés lors de la révision à mi-parcours, démontrant l'adaptation des fonds aux besoins réels des territoires.

L'axe consacré à « l'accessibilité des territoires et à leur interconnexion » avait notamment pour but d'augmenter la population desservie par un réseau de transport urbain, ainsi que celle ayant accès au réseau à haut débit.

Une mesure bénéficiant aux projets de relogement des populations fragilisées a été ajoutée lors de la révision du programme, pour laquelle 3 % du montant total des fonds ont été dédiés, permettant par exemple la création d'un centre d'hébergement d'urgence de 30 places à Ajaccio mis en service à l'hiver 2013.

Montant du Feder "Corse" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Développer et organiser l'innovation de l'île	71,9	164,7	236,6	55,7
Préserver et mettre en valeur un environnement durable	38,1	59,5	97,6	23,0
Favoriser l'accessibilité des territoires et leur interconnexion	35,3	45,2	80,5	18,9
Assistance technique	5,2	5,2	10,4	2,4
Total	150,5	274,6	425,1	100,0

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

Sardaigne : Soutien à l'innovation et tourisme durable

Le programme Feder « Sardaigne » 2007-2013 relevait également de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Il était doté d'un budget total d'environ 1,7 milliard d'euros et l'UE apportait près de 681 millions d'euros.

Ce programme se concentrait sur le manque d'infrastructures et de services concernant l'eau, les déchets, la santé, les réseaux informatiques à haut débit, les entreprises et le tourisme. Il a été conçu de manière à stimuler la compétitivité des entreprises et à renforcer l'attrait de la région en promouvant l'innovation, en valorisant le potentiel de l'identité et des traditions locales et en préservant les ressources naturelles.

Le changement climatique était aussi au centre des mesures de soutien car le programme ne couvrait que des modes de transport durables. En effet, plus de 11 %

des fonds devaient être investis dans des sources d'énergie renouvelables et dans l'efficacité énergétique et 24 % dans les infrastructures et les services de recherche et d'innovation, l'objectif étant l'augmentation du poids de la recherche privée.

Le programme visait à créer plus de 5 000 emplois, dont 1 200 féminins. Les émissions de dioxyde de carbone devaient diminuer de 26 %, tandis que la productivité des petites et moyennes entreprises (PME) en termes de valeur ajoutée devrait augmenter de 9 %.

Sicile : croissance de l'économie dans le respect de l'environnement

Le programme Feder « Sicile » relevait quant à lui de l'Objectif « Convergence » sur 2007-2013. Son coût total s'élevait à 6,5 milliards d'euros, dont un financement communautaire de 3,3 milliards d'euros. Son objectif général était de contribuer à

Montant du Feder "Sardaigne" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises	183,8	275,6	459,4	27,0
Soutenir le développement du patrimoine pour développer l'attrait de la région dans le cadre d'un tourisme durable	153,2	229,7	382,9	22,5
Développer les zones urbaines en améliorant leur qualité de vie.	122,5	183,8	306,3	18,0
Développer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables	74,9	112,3	187,2	11,0
Moderniser les réseaux de TIC via le soutien aux services de l'administration en ligne (e-gouvernement) et de l'e-citoyenneté, développer les réseaux à haut débit dans zones affectées par la fracture numérique	68,0	102,1	170,1	10,0
Renforcer l'inclusion sociale, les services sociaux et l'éducation	64,7	97,0	161,7	9,5
Assistance technique	13,7	20,4	34,1	2,0
Total	680,7	1 021,0	1 701,7	100,0

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

l'augmentation du taux de croissance de l'économie régionale en créant dans la région des conditions plus attrayantes pour les entreprises productives afin d'accroître leur compétitivité. Il entendait peser lourdement sur la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne par une forte contribution en faveur de la recherche, des transferts de technologies, de l'innovation. Le développement devait se réaliser dans le respect de l'environnement et de la cohésion sociale. Maintes mesures visaient aussi à améliorer le secteur des transports, en termes d'équipement et d'accessibilité. L'impact escompté était l'augmentation annuelle du PIB de 2 % (contre 1,5 % par an auparavant), la création de 15 000 emplois et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (de - 0,5 % du total, soit 250 000 tonnes de CO2 sur toute la période du programme).

Crète : développement durable et infrastructures de transport

Le programme Feder «Crète et îles de la Mer Égée» avait la particularité de porter un soutien communautaire commun à trois régions insulaires grecques : la Crète, les îles septentrionales et les îles méridionales de la Mer Égée. S'inscrivant à la fois dans les Objectifs « Convergence » et « Compétitivité Régionale et Emploi », il était doté d'un budget total de 1,2 milliard d'euros sur 2007-2013, dont 871 millions d'euros communautaires.

Il devait permettre la création d'un millier d'emplois, le raccordement de quelques 400 000 habitants à un réseau d'adduction d'eau, et de 150 000 habitants à des installations de traitement des eaux usées, la construction de 250 km de routes, l'amélioration des transports publics et la création ou rénovation d'infrastructures d'enseignement pour 100 000 enfants et jeunes.

Pour la Crète en particulier, le budget s'élevait à près de 543 millions d'euros. La

Montant du Feder "Sicile" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique %	Contribution publique totale %	Part de l'axe dans le total %
Optimiser l'utilisation des ressources naturelles via la modernisation du réseau de distribution de gaz méthane, prévenir les risques naturels et développer le traitement des déchets	801,1	801,1	1 602,2	24,5
Soutenir les ressources culturelles et environnementales pour promouvoir la diversification du tourisme et le hors-saison.	735,7	735,7	1 471,4	22,5
Renforcer les infrastructures ferroviaires et portuaires et l'achèvement des liaisons autoroutières (Syracuse-Gela) pour améliorer la mobilité dans les zones urbaines et les grandes agglomérations de Palerme et de Catane.	719,4	719,4	1 438,8	22,0
Développer les entreprises et de la compétitivité de systèmes de production locaux via leur regroupement et en facilitant l'accès des PME aux services, en améliorant les conditions de prêt essentiellement par le biais de "systèmes de garantie".	425,0	425,0	850,0	13,0
Développer les zones urbaines via un soutien aux infrastructures sociales et aux pôles de santé régionaux.	359,7	359,7	719,4	11,0
Accélérer la diffusion de la recherche et de l'innovation et société de l'information	163,5	163,5	327,0	5,0
Renforcer la gouvernance, et assistance technique	65,4	65,4	130,8	2,0
Total	3 269,9	3 269,8	6 539,6	100,0

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

priorité concernait le développement durable et la qualité de vie via la modernisation des infrastructures éducatives, sanitaires et sociales, la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et la valorisation du patrimoine culturel de l'île. Le second axe portait sur la modernisation des infrastructures et services de transport.

2014-2020 : quatre axes prioritaires pour les régions

Pour la période 2014-2020, les financements de la politique de cohésion se basent sur quatre priorités clés pour le Feder : la recherche et l'innovation, la stratégie numérique, le soutien aux PME et l'économie à faible émission de carbone. Ces actions à mettre en œuvre au niveau des régions contribuent à atteindre les objectifs de croissance à l'échelle européenne de la stratégie Europe 2020, et la programmation devra être fortement concentrée sur ces grandes priorités thématiques. La dimension stratégique du pilotage des programmes et l'évaluation des résultats obtenus seront également affirmés. Le soutien à l'innovation qui était déjà une priorité centrale du programme 2007-2013 est renforcé. À l'avenir, les stratégies de « spécialisation intelligente » mobiliseront aussi le potentiel d'innovation de toutes les régions de l'UE. Parallèlement, le développement des TIC est une action clé pour la compétitivité de l'Europe au sein de l'économie mondiale de plus en plus numérique. A ce titre, les investissements européens soutiennent les actions visant à créer un marché unique du numérique.

Montant du Feder "Crète" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

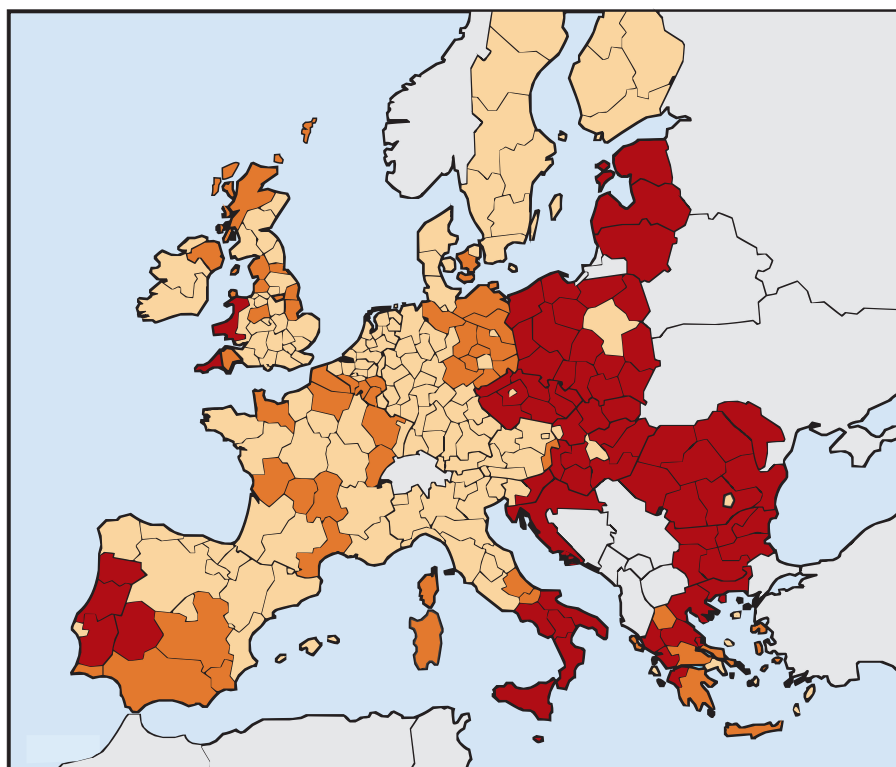
Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Moderniser les infrastructures et les services de transport	157,5	37,5	195,0	35,9
Renforcer l'investissement privé, la promotion des TIC et de l'esprit d'entreprise	27,7	7,3	35,0	6,4
Développer la qualité de vie via la modernisation des infrastructures éducatives, sanitaires et sociales, la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et la valorisation du patrimoine culturel de l'île	233,2	59,8	293,0	54,0
Assistance technique Crète et Mer Égée	12,7	6,8	19,5	3,6
Total	431,2	111,3	542,5	100,0

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

L'aide aux PME a pour but de stimuler l'emploi et la croissance, ces entreprises représentant deux-tiers des emplois privés. Enfin, un réel soutien est apporté à la transition de l'UE vers une économie à faible émission de carbone. Sur 2014-2020, les règles régissant le Feder exigent, pour la première fois, que les États membres allouent une part minimale obligatoire des fonds disponibles à l'économie sobre en carbone, part variant selon la catégorie de leurs régions.

Pour la programmation 2014-2020, les régions européennes sont en effet classées en trois catégories : les plus développées avec un PIB par habitant supérieur ou égal à 90 % de la moyenne européenne, les régions en transition où il est compris entre 75 % et 90 % et les régions moins développées où il est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE. Les Baléares appartiennent à la première catégorie, la Corse, la Sardaigne et la Crète à la deuxième et la Sicile à la troisième. Ainsi, seules la Corse, la Sardaigne et la Crète ont vu leur situation évoluer par rapport à la 1^{ère} programmation (1994-1999). ■

Eligibilité des régions pour les Fonds structurels (FEDER et FSE) pour 2014 - 2020



Catégories

- Régions les moins développées
- Régions en transition
- Régions les plus développées

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

Définitions

Fonds européen de développement régional (Feder) : créé en 1975, il vise à réduire les principaux déséquilibres régionaux dans l'Union européenne. Le Feder est donc l'un des instruments de financement privilégié au titre de la politique de cohésion en soutenant le développement et l'ajustement structurel des économies régionales ainsi que la coopération transfrontalière, transnationale et transrégionale.

Fonds social européen (FSE) : créé en 1957, il est le principal instrument financier de l'Union européenne pour la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi. Il œuvre également pour l'égalité femmes/hommes.

Fonds de cohésion : créé en 1993, il contribue aux interventions dans les domaines de l'environnement et des infrastructures de transport. Pour 2007-2013, il s'applique aux États membres ayant un revenu national brut inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, c'est-à-dire les nouveaux États membres ainsi que la Grèce et le Portugal. L'Espagne en est éligible à titre provisoire. La "spécialisation intelligente" vise à mieux mobiliser l'ensemble des Fonds structurels au service de la stratégie Europe 2020 pour "une croissance intelligente, durable et inclusive", en incitant les régions à adopter des modèles de développement économique adapté à leurs atouts et en renforçant les synergies entre les politiques européennes en faveur de la recherche et de l'innovation.

Europe 2020

Europe 2020 est une stratégie sur dix ans visant à relancer l'économie européenne. Présentée en mars 2010 par la Commission européenne, elle fait suite à la "stratégie de Lisbonne" et se base sur le concept de croissance "intelligente, durable et inclusive". Elle est présentée comme la réponse européenne aux problèmes mis en exergue par la crise de 2008, notamment les contraintes de la mondialisation, la raréfaction des ressources et le vieillissement de la population.

Elle fixe cinq objectifs à l'échelle de l'Union Européenne :

- remonter le taux d'emploi à au moins 75 % ;
- consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement ;
- réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique (dits "20/20/20") ;
- proposer de réduire le taux de pauvreté de 25 % ;
- améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Objectifs de la politique de cohésion européenne dans les programmes 2007-2013

- L'objectif « Convergence » : concerne les États membres et les régions les moins développées. Il est financé par le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion.
- L'objectif « Compétitivité régionale et emploi » : doit permettre d'anticiper les changements économiques et sociaux, promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement, l'accessibilité, l'adaptabilité et le développement de marchés du travail inclusifs. Il est financé par le Feder et le FSE.
- L'objectif « Coopération territoriale européenne » : vise à renforcer la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional et est financé par le Feder.

Pour en savoir plus

Site officiel de la Commission européenne, ec.europa.eu

« Analyse des régions insulaires et des régions ultrapériphériques de l'Union européenne - Partie 1 : les territoires et régions insulaires », Europa, mars 2003.